



Contestation de paternité 15 ans après les faits

Par **john92**, le **26/02/2010** à **23:58**

Contestation de paternité

Ma première femme et moi avons eu un enfant en 1994 qui a maintenant 15 ans. Nous n'étions pas mariés mais j'ai reconnu immédiatement cet enfant, convaincu que j'en étais le père (sa mère et moi étions ensemble depuis 5 ans). Nous nous sommes séparés en 1996 et j'ai élevé mon fils jusqu'à aujourd'hui dans le cadre d'un droit de visite d'un week-end sur deux qui m'a été accordé et du versement d'une pension alimentaire dont je me suis toujours acquitté.

Hors, dans le cadre d'une médiation récente encore chargée de fiel, mon ex a avoué qu'elle m'avait trompé à de nombreuses reprises avant qu'elle ne tombe enceinte, sans me dire clairement que je ne suis pas le père naturel de mon fils (peut-être ne sait-elle pas elle-même qui est vraiment le père).

J'ai donc aujourd'hui de sérieux doutes sur ma paternité naturelle, d'autant qu'avant sa grossesse, j'étais parti 8 mois en mission professionnelle en Chine. Elle était certes venue me rendre visite pendant 15 jours à Pékin avant de m'annoncer sa grossesse par téléphone 1 mois après son retour en France. Mais elle a très bien pu avoir des relations avec un ou plusieurs autres hommes juste avant de me rendre visite.

Ma question : 15 ans après les faits, puis-je demander à un juge une « vérification » de paternité ? Si oui pour quel motif ? Ou dois-je aller jusqu'à contester ma paternité pour connaître la vérité ? Merci pour votre aide.